

signatures, ratifications ou adhésions. En outre, le Secrétariat, pour plus de précision, est chargé d'établir annuellement des tableaux à double entrée signalant l'état des signatures, ratifications ou adhésions des diverses conventions conclues sous les auspices de la Société des Nations.

DEUXIÈME COMMISSION

(ORGANISATIONS TECHNIQUES)

Œuvre économique

Dans les délibérations de la Deuxième Commission, la question qui a joué le rôle le plus important a été, sans contredit, l'œuvre de l'Organisation économique de la Société. La discussion a été rendue plus intéressante encore à cause de la déclaration de M. Hymans (Belgique) à l'Assemblée tendant à établir une trêve douanière de deux ans, et de celle de M. Briand concernant les "Etats-Unis d'Europe".

En soumettant son rapport sur l'œuvre économique de la Société depuis la dernière Assemblée, le Dr Breitscheid (Allemagne) donna un aperçu très substantiel des conditions économiques depuis la Conférence économique de 1927. Aucun des moyens employés—tarifs autonomes, traités bilatéraux et conventions collectives—tendant à la réduction ou à la stabilisation des tarifs, n'avait été bien fécond en résultats pratiques. On avait aussi tenté à l'abaissement des tarifs sur certains groupes de marchandises, mais lorsque la question de l'aluminium a surgi, on s'est vu forcé d'abandonner tout espoir d'aboutir à une solution. En ce qui concerne la question du ciment, un travail préliminaire a déjà été accompli et un comité d'experts devra se réunir à l'automne pour en discuter les détails. Tels furent les seuls résultats des recommandations de la Conférence économique concernant l'abaissement collectif des tarifs douaniers.

D'autres orateurs eurent également à se plaindre du peu de progrès réalisé par l'Organisation économique. On exprima l'opinion que si les nombreuses recommandations de la Conférence économique étaient restées sans effet, il fallait en attribuer la raison au fait surtout que ces recommandations avaient été élaborées par des experts et non par les représentants responsables des Gouvernements. Les délégués de la Grande-Bretagne et de la France critiquèrent le travail du Comité consultatif économique qui avait été constitué après la Conférence et qui avait soulevé de longues discussions sans suite pratique. Le délégué de la Belgique estime que l'étude de l'Organisation économique ne devrait pas porter sur des marchandises particulières, mais devrait s'étendre à la question du commerce tout entière, en commençant par l'Europe où la situation était très sérieuse. Le délégué de l'Etat Libre d'Irlande observe que, jusqu'ici, la Société n'avait rien fait pour les Etats dont le développement économique était à ses débuts, sinon de leur demander de se priver de leurs seuls moyens de protection.

La Commission fut saisie de plusieurs projets de résolutions dont le plus important fut celui présenté par les délégations française et britannique visant la trêve douanière. Le rapporteur suggéra, pour ladite trêve, une durée de 3 ans au lieu de 2 ans, et estima qu'un tel accord ne pouvait être une fin en lui-même, mais donnerait aux Etats le temps voulu pour conclure des arrangements tendant à l'abaissement des tarifs.

Dans la discussion qui suivit, une division très nette s'est dessinée entre le point de vue des Dominions et certains autres pays d'outre-mer et celui de la plupart des pays européens. C'est ainsi que l'Inde, l'Etat Libre d'Irlande et l'Australie insistèrent pour qu'il soit tenu compte des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les pays dont le développement industriel ne fait que commencer. Le délégué de l'Inde ne pouvait pas consentir à une trêve douanière vu qu'il avait le devoir de réserver le droit d'encourager les industries nationales,